

COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLÉES

Séance du 20 mars 2026 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à vingt heures, trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de Nathalie ROCHEFORT, maire en exercice

Etaient présents :

Nathalie ROCHEFORT, Maire en exercice,
Alain ROUSSEL, Monique SOUL, Jean-Yves HAMEL, Céline GANNE, Alain LEVALLOIS, Anne LE PAPE, Francis VÉRON, Marina DESSEROIR, Nicolas BURNOUF, Barbara MARTIN, Éric LAIR, Fabienne BLIN, Auguste LEFRAS, Mathilde AUBERT, Denis POUPION, Aurélie GANNE, Guillaume LELIEVRE, Edith LE BRUN, Pascal BERRIER, Sandra FORTIN, Justin LEGEARD, Anaïs RINFERT, Ghino MARIE, Isabelle MARTIN, Guy LANGEVIN, Dominique RECHAUX; Conseillers Municipaux formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Excusée : Mathilde AUBERT, Sandra FORTIN,

Absent :

Procuration : Mathilde AUBERT a donné pouvoir à Alain LEVALLOIS,
Sandra FORTIN a donné pouvoir à Monique SOUL

Secrétaire de séance : Monique SOUL

Nombre de Membres en exercice : 27

Convocation adressée le 16 mars 2026
et affichée le 16 mars 2026

Présents : 25 Votants : 27

2026 03 019 - Election des membres du Conseil Municipal à la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal doit élire la moitié des membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale.

Il convient donc de procéder à l'élection de 9 membres du conseil municipal appelés à siéger à la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale.

Il est rappelé que le Maire est président de droit et qu'il ne peut figurer sur les listes de candidats.

Considérant les candidatures qui se sont présentées, et après avoir procédé au vote, à l'unanimité le Conseil Municipal élit :

GANNE Céline
AUBERT Mathilde
MARTIN Isabelle
VERON Fancis
LE PAPE Anne
LAIR Eric
LEFRAS Auguste
GANNE Aurélie
HAMEL Jean Yves

en tant que membres élus de la Commission Administrative du CCAS pour la durée de la mandature municipale.

Un appel à candidatures est en cours pour les représentants d'associations (conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale), et Madame le Maire établira l'arrêté de nomination des 8 membres nommés.

Pour extrait conforme
Fait et délibéré à Juvigny-les-Vallees le 20 mars 2026


Nathalie ROCHEREAU